

# PROTÉGEONS L'ALLAITEMENT

## Les pharmacies communautaires ont un rôle à jouer

La majorité des femmes amorcent l'allaitement à la naissance de leur enfant. Les premières semaines avec un nouveau-né sont intenses et le besoin de soutien est particulièrement présent dans les premiers mois.

En tant que pharmacienne ou pharmacien, vous êtes une ressource fiable et facile d'accès. Vous pouvez ainsi aider votre clientèle à atteindre leur objectif d'allaitement.

En tant que pharmacienne ou pharmacien, vous reconnaissez sûrement l'influence de l'industrie pharmaceutique sur le comportement des familles et l'importance de votre rôle auprès de votre clientèle pour les conseiller et les soutenir dans leurs décisions relatives à la santé.



L'Ordre des pharmaciens du Québec « encourage ceux qui vendent des préparations commerciales pour nourrissons à se familiariser avec le Code international de commercialisation des substituts de lait maternel et à réviser leurs pratiques de commercialisation<sup>1</sup> ».

## Bien loin des recommandations

Au Québec, seulement 62 % des femmes allaitent toujours leur bébé à quatre mois et dans près de 74 % des cas, d'autres liquides ou aliments solides ont été introduits avant l'âge de six mois<sup>2</sup>. Tout comme l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Santé Canada, entre autres, recommande l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois, puis sa poursuite jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés<sup>3</sup>.

## Un code pour protéger toutes les familles

Afin de protéger l'allaitement, tout en assurant une utilisation correcte des PCN et des produits connexes lorsque c'est nécessaire, le Canada est signataire du *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*<sup>4</sup> (le Code), adopté en 1981 par 118 pays. Depuis, ce Code est régulièrement bonifié par des résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé<sup>5</sup>. Son but n'est pas d'interdire l'utilisation de ces produits, mais plutôt de veiller à ce qu'ils ne soient pas « distribués par des méthodes susceptibles de nuire à la protection et à la promotion de l'allaitement au sein ». Son application permet ainsi au personnel de la santé d'avoir un discours médical cohérent et indépendant concernant l'alimentation des tout-petits.

## Marketing et protection de l'allaitement

Les fabricants et distributeurs de PCN – qui ont pour objectif de vendre toujours plus grâce à une variété de tactiques marketing – sont portés à minimiser les différences entre les PCN et le lait maternel. Les personnes qui ont souvent l'impression de manquer de lait (ce serait la deuxième raison invoquée pour justifier l'introduction d'autres liquides ou d'aliments solides avant six mois<sup>6</sup>) sont sensibles à toute forme de publicité quand elles croient avoir besoin d'un complément pour leur enfant. C'est là que votre rôle devient très important, celui de donner l'information juste quant à l'utilisation des PCN, des biberons et des sucres ainsi que les risques qui y sont associés<sup>7</sup>.

## LE RESPECT DU CODE

protège L'ALLAITEMENT  
des pratiques non éthiques



protège LE PERSONNEL  
DE LA SANTÉ  
des conflits d'intérêts



protège LE PUBLIC  
des pressions commerciales



# INITIATIVES INSPIRANTES

## Des pharmacies ont fait le pas

« Les produits visés par le Code que nous ne pouvons pas garder à l'arrière du comptoir sont mis à proximité du guichet. **Une affiche invite les parents à nous consulter** s'ils ont des questions sur l'alimentation de leur enfant. »

« J'explique souvent aux parents qu'il existe **d'autres moyens que le biberon** pour donner des compléments : cuillère, tasse, dispositif d'allaitement. Tout ceci peut les aider à atteindre leur objectif d'allaitement. »

« Quand une cliente souhaite acheter ou louer un tire-lait, je m'assure d'abord qu'elle est accompagnée par un groupe d'entraide, car **exprimer son lait peut influencer le déroulement de l'allaitement**. Ensuite, je m'assure que la têterelle est de la bonne taille et j'explique comment utiliser correctement le tire-lait. »

« Lorsque les parents souhaitent acheter des PCN, je pose la question du mode d'alimentation. Si le bébé est allaité, mais que la mère éprouve des difficultés ou des inquiétudes, **je la dirige vers une ressource communautaire en allaitement**. »

« Dans notre pharmacie, nous offrons des **consultations de soutien à l'allaitement** par une consultante en lactation (IBCLC). Les familles aiment ça et se sentent soutenues et renforcées dans leurs compétences parentales. »

Nous offrons **le guide Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans**<sup>8</sup> aux familles qui ne l'ont pas reçu.

Il ne s'agit pas de faire la promotion de l'allaitement, mais de soutenir les parents dans leurs décisions.

## PRODUITS VISÉS

par le *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*

- Tous les aliments et boissons pour les moins de 36 mois
- Les biberons et tétines
- Les sucres



**Les articles 4.2 et 7.2 du Code** précisent que tout matériel éducatif ou informatif « *ne doit comporter aucune image ou texte de nature à idéaliser l'utilisation des produits visés, ni donner l'impression que l'alimentation au biberon est équivalente ou supérieure à l'alimentation au sein.* »<sup>2</sup>

**L'article 5** précise qu'il ne doit y avoir « *ni publicité aux points de vente, ni distribution d'échantillons, ni aucune autre pratique promotionnelle* » des produits visés<sup>2</sup>.

# Des pistes pour PASSER À L'ACTION

## Conformité de la documentation

Est-ce que les documents sur l'alimentation des enfants mis à disposition des parents respectent le Code, autant dans le texte que dans les illustrations? Par exemple, vous pourriez vous assurer de l'absence de représentation de bébé avec un biberon ou une suce. Vous pouvez refuser de distribuer les documents de votre bannière ou chaîne de pharmacies qui ne sont pas conformes.

## Pour la partie commerciale

La personne responsable de la partie commerciale peut contacter le MAQ afin de se familiariser aux environnements favorables à l'allaitement<sup>9</sup> en vue de mieux répondre aux besoins des familles.

## Se former

Vous pouvez développer vos compétences et celles de votre équipe dans le domaine de l'allaitement de manière indépendante. Renseignez-vous auprès de votre Direction régionale de santé publique.

## Ce qui se fait ailleurs

Connaissez-vous l'Initiative pharmacies amies de l'allaitement maternel<sup>10</sup> ?

## Et vis-à-vis des employées ?

Prendre des dispositions pour faciliter la poursuite de l'allaitement de vos employées après la reprise du travail permet d'être cohérent face à la protection de l'allaitement.

## Références

1. Ordre des pharmaciens du Québec. (2014). *Énoncé de position : allaitement maternel et alimentation du nourrisson*. <https://allaiterauquebec.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1621>
2. Observatoire des tout-petits (2017). *Comment se portent les tout-petits Québécois? Portrait 2017*. Fondation Lucie et André Chagnon. <https://allaiterauquebec.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1732>
3. Énoncé conjoint de Santé Canada et coll. (2012). *La nutrition du nourrisson né à terme et en santé : recommandations de la naissance à six mois*. <https://allaiterauquebec.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1746>
4. Organisation mondiale de la santé (1981). *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*. <https://allaiterauquebec.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1619>
5. International Code Documentation Centre. (2019). *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel : résolutions subséquentes de l'Assemblée mondiale de la Santé*. <https://allaiterauquebec.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1722>
6. Lavoie, A., Dumitru, V. (2011). L'allaitement maternel : une pratique moins répandue au Québec qu'ailleurs au Canada. *Zoom Santé*, 28. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/zoom-sante-201109-28.pdf>
7. Association de la santé publique du Québec. (2004). *Mémoire sur la proposition législative de Santé Canada dans le cadre du renouveau législatif en matière de protection de la santé*. <https://allaiterauquebec.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1806>
8. Institut national de santé publique. *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans*. <https://www.inspq.qc.ca/mieux-vivre>
9. Mouvement allaitement du Québec. (2018). Les environnements favorables à l'allaitement, c'est quoi? <https://allaiterauquebec.org/environnements-favorables/>
10. Association genevoise pour l'alimentation infantile et bureau de liaison international du réseau IBFAN. (2018). PHAAM – Pharmacie amie de l'allaitement. <https://www.gifa.org/suisse/phaam-pharmacie-amie-de-lallaitement-maternel/>



Votre référence en  
environnements favorables  
à l'allaitement

**MouvementAllaitement.org**

# RESSOURCES EN ALLAITEMENT

## Ressources communautaires

### Des personnes formées

Les intervenantes et les bénévoles des ressources communautaires en allaitement ont reçu une formation de base leur permettant de répondre à toutes sortes de questions. Elles sont aussi en mesure de déceler les difficultés d'allaitement les plus courantes et de proposer des pistes de solutions.

### Du soutien par les pairs

Le soutien par les pairs a un effet positif sur la durée et l'exclusivité de l'allaitement<sup>1,2</sup>. Ayant elles-mêmes déjà allaité un enfant, les bénévoles en allaitement accompagnent les femmes et les personnes qui allaitent afin de les aider à atteindre leur objectif. Les services peuvent être offerts à distance ou en présentiel, en rencontres individuelles ou lors d'activités de groupe. Pour être optimal, le jumelage avec une bénévole devrait se faire dès la grossesse.

## Découvrez les ressources communautaires en allaitement

Par régions du Québec :

[mouvementallaitement.org/ressources](http://mouvementallaitement.org/ressources)

Ailleurs au Canada :

[safelyfed.ca/canadian-breastfeeding-resources](http://safelyfed.ca/canadian-breastfeeding-resources)

## Références

1. Dennis CL. (2002). Breastfeeding initiation and duration: a 1990-2000 literature review. *J Obstet Gynecol Neonatal Nurs* 31(1):12-32. <https://doi.org/10.1111/j.1552-6909.2002.tb00019.x>
2. McFadden A, et coll. (2017). Support for healthy breastfeeding mothers with healthy term babies. *Cochrane Database Syst Rev* 2(2):CD001141. <https://doi.org/10.1002/14651858.cd001141.pub5>.

## Quand faire appel à ces ressources ?

En tout temps, y compris pour des besoins ponctuels ou des inquiétudes lors d'une situation particulière, telle qu'une séparation de l'enfant et du parent allaitant ou le sevrage.

## Se limitent-elles à l'allaitement ?

Les services offerts sont variables. Concernant le parentage et l'alimentation des tout-petits, ces ressources peuvent au besoin diriger les personnes vers les sources fiables d'information et les services appropriés.

## Consultantes en lactation (IBCLC)

### Des professionnelles certifiées

Les consultantes en lactation, ou *International Board Certified Lactation Consultant* (IBCLC), sont des professionnelles en allaitement qui possèdent une expertise clinique. Les IBCLC sont certifiées par l'International Board of Lactation Consultant Examiners.

### Des services spécialisés en allaitement

Les IBCLC sont encadrées dans leurs interventions par un champ de pratique et un code de déontologie. Elles sont habilitées à effectuer des évaluations complètes afin de résoudre des problématiques liées à l'allaitement qui sont persistantes ou complexes. Les IBCLC travaillent dans le réseau de la santé, les organismes communautaires, les pharmacies, les cliniques spécialisées en allaitement, les cliniques médicales ou en pratique privée.



Votre référence en environnements favorables à l'allaitement

[MouvementAllaitement.org](http://MouvementAllaitement.org)

Avec la participation financière du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec